

Les inégalités en France : une réalité multiforme

La fracture territoriale contre les facteurs de cohésion : le bras de fer

Objet d'une littérature abondante, les inégalités territoriales sont régulièrement pointées du doigt par les élus locaux. Si, globalement, les inégalités de revenu par habitant entre les régions, les départements et les aires urbaines ont diminué depuis les années 1960, la fracture spatiale s'aggrave à l'intérieur des agglomérations. Après un bilan succinct de l'évolution des inégalités spatiales selon les différents échelons du territoire, Laurent Davezies met face à face les facteurs d'inégalité, tels que les changements du système productif et les choix résidentiels des ménages, et les forces de cohésion. Rarement mises en évidence, celles-ci n'en sont pas moins puissantes. Outre la redistribution implicite entre les territoires opérée par le système socio-fiscal, la dissociation entre les lieux de production et de consommation participe à l'atténuation des inégalités spatiales. Cette dernière force de cohésion devient plus visible dès lors que le développement local est appréhendé en termes de revenu et non plus seulement en termes de production.

L'inégalité entre les territoires préoccupe la France comme la plupart des pays du monde. Des centaines de milliers d'élus locaux français sont là pour tirer la sonnette d'alarme, à toutes les échelles géographiques : interrégionale, interdépartementale, entre grandes et petites villes, entre urbain et rural, au sein des agglomérations voire des quartiers... D'une certaine façon, on pourrait penser que cette multiplication des échelles de révélation des problèmes finirait par cerner aussi la question de l'inégalité sociale et de la pauvreté. Il n'en est pourtant rien, comme un peu de bon sens permet de le comprendre : une organisation féodale répartie de façon homogène sur le territoire (quelques seigneurs et des armées de serfs dans chaque territoire) se traduirait par une très faible inégalité spatiale dans un contexte d'énormes inégalités sociales. Une grande quantité de pauvres saupoudrés de façon homogène sur l'ensemble du territoire n'apparaîtrait pas non plus dans une analyse spatiale. À l'inverse, par exemple, une situation d'inégalités sociales inchangées peut produire une augmentation des disparités territoriales, par les seuls effets de la mobilité résidentielle.

L'inégalité et la pauvreté, selon qu'elles sont approchées sous un angle social ou spatial, sont donc de nature très différente. Affirmer, par exemple, que la politique de la ville est chargée de la question de la pauvreté en France – ce que, du reste, elle ne dit pas – serait oublier que la plus grosse part des pauvres – selon les définitions admises – n'habitent ni dans les « quartiers » sur lesquels elle se concentre ni même dans le logement social.

Les inégalités spatiales ne sont donc pas assimilables aux inégalités sociales, ni de près ni de loin. Par conséquent, la réduction des inégalités sociales ne passe pas forcément par l'égalité spatiale. D'ailleurs, ce n'est pas le cas, et ce n'est pas souhaitable, ni du point de vue des économistes – qui savent que la production est nécessairement polarisée, du fait de l'existence des économies de proximité et d'agglomération –, ni de celui des défenseurs de l'environnement, qui devraient comprendre que leurs revendications d'équilibre territorial ne sont pas forcément compatibles avec le respect de la nature. Nous verrons, de plus, que pour l'essentiel, entre les régions, les départements et les agglomérations, ce sont des mécanismes a-spatiaux – et pour l'essentiel nationaux – qui assurent une relative et sans cesse croissante égalité spatiale.

Les inégalités spatiales à différentes échelles

Où en est-on en matière d'inégalités spatiales ? La réponse n'est pas simple, et dépend de l'échelle considérée. En peu de mots, on peut répéter que si les inégalités interrégionales de PIB par habitant, en France, ont eu tendance à s'accroître entre 1980 et 1994, et ni avant ni depuis, les inégalités de revenu par habitant entre les régions, les départements ou les aires urbaines (1) ont,

C. F.

(1) Rappelons qu'une aire urbaine se compose d'un pôle urbain d'au moins 5 000 emplois et de communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont 40 % des habitants ayant un emploi travaillent dans le pôle ou dans les communes aimantées par ce dernier.

elles, globalement diminué des années 1960 à aujourd'hui. En revanche, c'est au niveau local et à l'intérieur des agglomérations que l'inégalité se développe : les communes les plus riches ont tendance à s'enrichir quand les communes les plus pauvres voient leur revenu moyen décliner. Si la fracture spatiale s'aggrave, c'est donc au seul niveau local.

Les inégalités territoriales posent à l'action publique un problème paradoxal : à toutes les échelles géographiques, la croissance est génératrice d'inégalités à court terme alors que la récession tend à les réduire. En gros, en période de croissance, les territoires riches s'enrichissent plus vite que les pauvres et vice-versa en période de récession. Il y a là les termes d'un sérieux dilemme : faut-il préférer la croissance mal partagée ou la récession « Robin des Bois » ? Ce point n'est pas nouveau et se trouve plus ou moins explicite ou sous-jacent dans les théories de la croissance déséquilibrée. De Schumpeter (la croissance comme destruction créatrice) à François Perroux (les pôles de développement) en passant par Raymond Vernon (les cycles de vie du produit), il est explicite que la croissance de la production est un mécanisme déséquilibré, notamment sur le plan spatial. La croissance n'apparaît pas partout à la fois. Si demain le Burkina Faso, aujourd'hui uniformément pauvre et enregistrant de faibles inégalités spatiales, connaît un miracle économique, ce sera le fait d'un secteur donné en un endroit donné. Et cela se traduira immédiatement par une explosion des inégalités sociales et spatiales, avec les risques politiques que cela comporte. À plus long terme, le progrès que connaîtra le pays aura de multiples effets d'entraînement sur l'ensemble des secteurs sociaux et géographiques (effets de mobilité, de consommations intermédiaires et finales, de ventes, de transferts publics, etc.). Le même mécanisme s'applique aux territoires d'un pays industrialisé.

La combinaison d'une mutation structurelle de longue période (passage d'une croissance fondée sur une économie productive industrielle taylorienne à une économie de traitement de l'information) avec des phases de turbulences conjoncturelles violentes (les trois grandes récessions passées – et celle en cours) rend la lutte entre les forces de déséquilibre et celles de rééquilibrage confuse et apparemment incertaine, dans le temps et dans l'espace. Quelles sont les forces en présence ? D'un côté les troupes de l'inégalité, de l'autre celles de la solidarité. Le pot de fer contre le pot de terre ?

Les forces de déséquilibre

L'évolution du système productif favorable aux espaces centraux

Du côté de l'inégalité, on trouve en premier lieu un système productif marchand qui serait sans cesse plus exigeant dans les critères de localisation de sa base opérationnelle, dans un monde de concurrence exacerbée.

C'est ce que nous expliquent les tenants de la « nouvelle économie géographique ». Le système taylorien/fordiste est mort, qui favorisait nos régions à bas coûts de main-d'œuvre dans un contexte de mobilité des facteurs de production. Le nouveau système, en ajustement permanent, est avide de ressources localisées abondantes et diversifiées, d'un « écosystème relationnel » complexe, pour reprendre l'expression de Pierre Veltz, et de faibles coûts de transaction. C'est ce qu'offrent aujourd'hui la « métropole » et ses « économies d'agglomérations ». L'activité économique serait donc aujourd'hui vouée à se concentrer durablement dans ces espaces centraux.

L'observation prudente de la réalité récente suggère pourtant que ces forces sont aujourd'hui singulièrement moins puissantes ou plus contrariées qu'hier : la phase de croissance 1985-1991 avait certes été associée à une montée en puissance des inégalités de PIB régionaux, particulièrement au profit de l'Île-de-France, mais ce n'est plus vrai depuis.

Autre force, en quelque sorte transfuge du camp de l'équilibre : une technologie qui permet de faire circuler l'information à la vitesse de la lumière mais qui n'efface pourtant pas l'espace. Comme Leamer et Storper (2), notamment, le montrent, les télécommunications ne remplacent en effet pas le face-à-face nécessaire dans les relations d'affaires. Les lieux de création, de transmission et d'usage professionnel de l'information tendent à se concentrer.

Les choix résidentiels des ménages

Plus dangereuse pour la cohésion territoriale, les comportements des ménages. Il faut en convenir, les ménages de différentes couches sociales ont une faible préférence pour un partage de territoires communs. Leurs choix résidentiels, pour ceux qui ont les moyens d'en avoir, les amènent à s'assembler entre pairs. Sans aller jusqu'à parler de sécession urbaine, notion et phénomène que rejettent de façon convaincante Ascher et Godard (3) pour le cas français, on peut quand même noter une montée en puissance de la ségrégation spatiale. Comme l'ont montré de rares travaux (4), la tendance au regroupement spatial des ménages par strates de revenu ou de catégorie sociale contribue puissamment au creusement des inégalités intercommunales de revenu que nous évoquions plus haut.

Ces comportements des ménages sont eux-mêmes appuyés par d'efficaces alliés : d'abord, les changements sociodémographiques, qui ont conduit à modifier la répartition des actifs entre les ménages : à la famille « à la papa » d'hier, constituée de deux adultes dont un actif et de deux ou trois enfants, se sont substituées différentes

(2) Leamer E. E., Storper M.S. (2001), « The Economic Geography of the Internet Age », *Journal of International Business Studies*, à paraître.

(3) Ascher F., Godard F. (1999), « Vers une troisième solidarité », *Esprit*, n° 258, novembre.

(4) Reynard R. (1995), « Villes-centre, banlieues : les écarts se creusent », *Lettre de l'INSEE Rhône-Alpes*, n° 23, avril ; Korsu E. (2001), *Les villes nouvelles dans les dynamiques d'inégalités socio-territoriales et de pauvreté en Île-de-France*, rapport rédigé pour le Secrétariat Général aux Grandes Opérations d'Urbanisme, en cours de publication.

formes de ménages de personnes seules, monoparentaux, et bi-actifs. On observe ainsi une progression plus rapide du nombre de ménages que du nombre de titulaires de revenus (qui pourtant augmentent plus vite que la population) ainsi qu'une hausse de la part des ménages dotés de deux titulaires de revenus. Cela se traduit automatiquement par le creusement des inégalités de revenu par ménage ou par habitant. L'État joue là un rôle ambigu, aux effets contraires selon les échelles géographiques : en compensant le choc industriel des décennies passées par une création massive d'emplois publics sur l'ensemble du territoire, il a contribué à maintenir des équilibres entre les régions ou les villes ; mais comme les trois quarts de ces nouveaux emplois ont été occupés par des femmes, et d'abord par celles de la classe moyenne, cette politique a alimenté le creusement des inégalités entre les ménages et la ségrégation spatiale.

L'insécurité, vécue à tort ou à raison comme croissante et différenciée suivant les territoires, joue un rôle d'accélérateur de la centrifugeuse sociale que deviennent les villes. La gestion scolaire, enfin, joue son rôle dans ces mécanismes. La sectorisation, encore renforcée ces dernières années, assigne les enfants aux établissements de leur quartier. Cette mesure républicaine accompagnée d'interventions en faveur des zones scolaires les plus vulnérables, mais dont le calibrage reste assez empirique, vise à éviter une trop forte ségrégation dans le système scolaire. La question est de savoir si ce dispositif ne conduit pas aussi ou plutôt à un renforcement de la ségrégation spatiale, les ménages plus aisés évitant les quartiers plus modestes dont le système scolaire les effraie. On peut donc penser que la sectorisation et l'insuffisance d'offre de l'école privée dans les « quartiers » jouent dans le camp de l'inégalité spatiale.

L'homogénéisation nationale des salaires défavorable aux territoires les moins développés

La tendance des décennies passées à une égalisation des salaires moyens entre les régions ou entre les villes constitue encore une alliée inattendue pour les forces de l'inégalité territoriale. Depuis quarante ans, et de façon régulière, les différences régionales de salaires moyens, totaux ou par grande catégorie d'emploi, ont pratiquement été divisées par quatre alors que les disparités de revenu des ménages n'étaient divisées que par deux. Cette très forte homogénéisation nationale des niveaux de salaire permet de penser qu'aujourd'hui, le facteur coût de la main-d'œuvre ne joue plus le rôle de régulateur des disparités économiques interrégionales. Si, comme on l'a déjà dit plus haut, les grandes entreprises tendent plus aujourd'hui qu'avant à se concentrer dans les zones centrales, c'est aussi parce que l'avantage comparatif des territoires périphériques, en termes de niveau relatif de salaire, n'existe pratiquement plus. Il y a donc un dilemme entre égalisation sociale des salaires et égalisation spatiale du développement économique. Une gestion/négociation nationale des échelles de rémunération (au sein de

l'entreprise multi-établissement ou de la branche), peut bénéficier à tous les salariés français et en même temps pénaliser certains espaces, dans un contexte de mobilité européenne et internationale croissante des facteurs de production qui permet aux firmes de jouer à plein les effets des différences internationales de coût du travail. Ce mécanisme d'égalisation tend donc à fragiliser des économies régionales moins développées de pays industrialisés, qui n'ont ni l'avantage des économies d'agglomération des régions centrales de leur pays ni celui des coûts de la main-d'œuvre des nations périphériques (le syndrome de l'ancienne Allemagne de l'Est qui voit les investissements allemands la survoler pour se poser derrière la frontière polonaise n'est pas une particularité locale).

On pourrait encore détailler d'autres forces du déséquilibre territorial qui dérivent d'inégalités de conditions locales de production : l'inégal accès aux infrastructures et aux informations technologiques, la tendance à la « déperdition » des tarifs des grandes entreprises publiques, les effets de taille, d'apprentissage et de non-contestabilité de secteurs de production dont le nombre d'opérateurs (entreprises mais aussi espaces) tend à décroître et qui interdit pratiquement l'arrivée de nouveaux venus (entreprises ou espaces), la réduction du cycle de vie des produits qui ne « mûrissent », au sens de la théorie du cycle de vie de Vernon, plus jamais ou trop brièvement pour générer la solidarité de développement entre les espaces centraux (incubateurs) et les espaces périphériques (dédiés à la production de masse). Toutes ces tendances sont dans l'ensemble des forces auxiliaires de celles que nous avons décrites. Leur caractère effrayant est encore accentué par le fait que ces forces sont mondiales.

Les forces de cohésion

On le voit, le tableau est chargé. On comprend l'abondance de la littérature qui détaille, parfois avec une sorte de gourmandise, toutes les raisons pour lesquelles le territoire, l'« aménagement du territoire », comme on dit en France, se confronte à de grosses difficultés, alors que les armes des politiques régionales restent de petit calibre... Avec un budget et des instruments, en gros, inchangés, qui lui avaient permis hier d'accompagner ou d'accélérer un rééquilibrage territorial spontané, les politiques régionales devraient aujourd'hui s'opposer à l'ensemble des nouvelles forces de déséquilibre que nous avons rapidement énumérées.

Serions-nous à la veille d'une défaite annoncée de l'aménagement du territoire ? Non. Il dispose en effet d'alliés, qui, s'ils échappent trop souvent à l'attention des analystes, sont quand même puissants et nombreux. Avant d'en faire le recensement, notons d'abord qu'ils se manifestent déjà par le fait, comme on l'a vu plus haut, que le territoire tend plutôt à l'équilibre. Et c'est vrai, que ce soit en termes de PIB par habitant, de création d'emplois

salariés privés, d'emploi total ou de revenu des ménages. En fait, les forces de la cohésion sont plutôt aujourd'hui en train de l'emporter sur celles de l'inégalité spatiale (sauf à l'échelle fine des quartiers).

Quelles sont ces forces de la solidarité ? On pourrait parler d'une armée de l'ombre, tant les travaux qui les décrivent, les analysent et les mesurent sont peu nombreux en comparaison avec ceux traitant des forces de l'inégalité. Étroitement mêlées et difficiles à dissocier, on peut cependant, en première analyse, distinguer ces solidarités en deux grands groupes : celles liées à des mécanismes publics et celles issues de mécanismes privés.

Les forces reposant sur des mécanismes publics

Le système socio-fiscal : un mécanisme de redistribution implicite entre les territoires

Les mécanismes publics de solidarité entre les territoires sont aussi puissants qu'ils ignorent l'espace. Les contributions obligatoires et le déficit public financent chaque année des dépenses publiques représentant en gros la moitié du PIB français. Indépendamment du caractère progressif ou régressif de l'impôt, les prélèvements obligatoires génèrent toujours plus de recettes par tête chez les riches que chez les pauvres. Et de nombreuses études ont montré que les dépenses publiques sont distribuées sur le territoire sur une base, en gros, d'égalité *per capita*. Il y a donc des espaces qui sont bénéficiaires nets au jeu du budget de l'État et d'autres qui sont contributeurs nets. Et par ce mécanisme, les régions les plus développées opèrent des subventions implicites massives aux régions les moins développées. Parce qu'implicite, ce pouvoir redistributif interrégional des budgets publics et sociaux est mal connu. Il ne fait pas l'objet d'ajustements volontaires significatifs lors du vote du budget et est induit par des décisions budgétaires sans intentions spatiales. Politique implicite, c'est aussi largement une politique menée aujourd'hui par des hommes morts. Pour l'essentiel, en effet, le pouvoir redistributif du budget est le fait de la sédimentation de décisions politiques qui se sont empilées depuis de nombreuses décennies (la marge de manœuvre du législateur étant chaque année minime par rapport à la masse financière liée aux engagements passés et obligatoires de l'État).

Outre l'effet redistribution, qui dérive du solde prélèvements-dépenses sur les territoires, le poids des revenus d'origine non marchande dans le revenu des ménages des régions françaises a atteint un niveau, en France comme dans la plupart des pays industrialisés, qui les rend en grande partie insensibles aux évolutions de leurs capacités productives ou aux chocs industriels. Les forces de l'inégalité, liées au marché et à la compétition mondiale, se heurtent aux énormes masses de l'économie publique et sociale : il n'y a ainsi pas une région en France dans laquelle la somme des salaires publics et des prestations sociales n'excède aujourd'hui celle des salaires privés !

Une mutualisation des ressources à long terme favorable au développement global

À l'échelle territoriale et sur la longue période, cette mutualisation permet de maximiser les chances de l'économie nationale de saisir des opportunités de développement, dont les facteurs spatiaux changent. L'industrie d'hier ou d'avant-hier se rapprochait des gisements miniers. Le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine étaient au milieu du XX^e siècle des régions très développées qui étaient contributrices nettes au jeu du budget de l'État (comme le montrent Jeanneney et Quiers-Valette (1968) sur le budget de l'État 1954) (5). Les transferts interrégionaux qu'elles ont générés ont permis l'équipement et le développement d'autres régions qui étaient alors sous-développées et qui ont ainsi pu mettre en valeur leurs atouts territoriaux et en bénéficier lorsque ceux-ci ont grimpé dans l'échelle des avantages comparatifs territoriaux (bas coûts de main-d'œuvre, durant les Trente Glorieuses, aménités aujourd'hui). Le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine ont aujourd'hui une croissance fortement ralentie et sont devenus bénéficiaires nets au jeu du budget. On peut donc considérer que ce mécanisme de mutualisation de longue période a tout à la fois assuré une sorte de justice sur le long terme et un accélérateur du développement territorial en réinvestissant le surplus des régions riches dans le développement des régions alors pauvres et aujourd'hui en fort développement (Bretagne, Languedoc-Roussillon, ...). La région Nord-Pas-de-Calais bénéficie aujourd'hui légitimement de transferts qu'elle contribuait hier à financer et que lui envient aujourd'hui ses voisins wallons, eux aussi en phase de déclin, qui en sont privés du fait de la fédéralisation de la Belgique. On peut penser qu'en l'absence de ces mécanismes de mutualisation implicite entre les territoires, la France serait aujourd'hui moins développée et aurait de plus fortes disparités de développement.

Les forces reposant sur des mécanismes privés

Géographies de la valeur ajoutée et des revenus : une dissociation de plus en plus forte

Un autre allié des forces de l'égalisation du développement territorial tient à des mécanismes privés qui mettent en œuvre d'énormes transferts de revenu dont la géographie est étrangère à celle de la compétitivité des systèmes productifs. Ces revenus mobiles sur le territoire, en termes de montants comme d'effets, constituent un enjeu largement aussi important que les capitaux productifs mobiles.

De façon générale, le rapport des populations – porteuses de revenus – au territoire évolue aussi vite ou plus encore que celui des firmes. Le partage du temps consacré, respectivement, au travail et aux loisirs (au sens le plus large,

(5) Jeanneney J.-M., Quiers-Valette S. (1968), *Essai d'une comptabilité inter-régionale pour 1954*, t.1, *Les résultats*, Paris, Armand Colin.

temps de sommeil et d'étude compris) a rapidement évolué durant le XX^e siècle, ramenant le temps de la production durant la vie de près de 50 % à un peu plus de 10 % aujourd'hui. De la même façon, et ceci expliquant cela, les lieux de production se sont largement dissociés des lieux de loisirs et de consommation dans la vie des ménages et tout au long de leur cycle de vie. Et la consommation, comme on a parfois tendance à l'oublier en ne se focalisant que sur la production, c'est aussi de l'économie.

Cette dissociation tendancielle entre les lieux de production et les lieux de vie-consommation a été alimentée par de nombreux mécanismes combinés : l'abaissement de l'âge de la retraite, les progrès de l'espérance de vie, la réduction du temps hebdomadaire ou annuel de travail, le développement des emplois à temps partiel, le développement de l'économie de l'immatériel et de l'information, l'augmentation du revenu des ménages, les gains de vitesse autorisés par des modes de transports modernes et aux coûts relatifs décroissants (automobile, autoroutes, TGV et même avion), le progrès des télécommunications, l'équipement homogène du territoire (6), le rejet croissant d'un mode de vie exclusivement urbain (d'une population, qui a connu plus tard que les autres la révolution industrielle et qui n'a pas rompu, comme beaucoup d'autres pays européens, avec la culture du « pays ») (7). Toutes ces raisons et d'autres encore sont à l'origine d'une complexification de la géographie résidentielle des personnes dans tous les segments de leur cycle de vie. Ils produisent ici, mais vont en vacances, prennent leur retraite, ont une résidence secondaire voire leur résidence principale ailleurs. L'idée d'un rattachement privilégié voire exclusif de populations – et de leur revenu issu de leur seule production – à un territoire, qui domine aujourd'hui, doit être remise en cause. Les revenus locaux d'origine « résidentielle » (séjours touristiques, résidences secondaires, revenus d'actifs travaillant ailleurs, retraites) sont généralement d'un montant bien supérieur à ceux générés directement et localement par la part des systèmes productifs locaux exposés à la concurrence extérieure (d'interrégionale à mondiale).

En bref, la géographie de la valeur ajoutée ou des PIB a de moins en moins à voir avec la géographie du revenu. La question du développement local prend dès lors un tour conceptuel : est-ce seulement un mécanisme de création de valeur ajoutée ou aussi un mécanisme de répartition, publique et privée, de revenu ?

Raisonnement en termes de revenu et pas seulement en termes de production : une nécessité pour comprendre le développement local et régional

Le gros de la littérature sur le développement local, académique comme administrative, semble suggérer que le moteur numéro un, voire exclusif, de la croissance régionale ou locale est la production et la vente de biens et de services au reste du monde. Les caractéristiques du système productif local seraient donc seules déterminantes de la croissance locale. D'où l'abondance des travaux

de recherche sur la question des rapports des firmes aux territoires. On peut penser pourtant que si ces travaux sont utiles pour comprendre la dimension territoriale du système productif et de la croissance nationale, ils ne permettent pas d'expliquer la diversité de la dynamique et de la forme du développement local telle qu'on l'observe aujourd'hui de Nice à Brest et qui pour une part importante s'explique par des mécanismes de formation du revenu n'ayant que peu à voir avec les performances compétitives du secteur productif.

Comprendre la géographie de la production et de la productivité est utile et important, mais ne suffit pas à expliquer le développement local ou régional et à résoudre l'énigme, observée dans la plupart des pays industriels et évoquée plus haut, d'une concentration des PIB dans des espaces qui perdent de la population et de l'emploi (contrairement à ce que racontent les manuels d'économie sur le développement basique) et d'un étalement du revenu, de l'emploi et de la population.

L'enjeu du développement territorial reste encore aujourd'hui largement keynésien : c'est le montant de revenu qui vient l'alimenter de l'extérieur qui va largement déterminer, *via* la demande locale, son développement, en termes d'emplois et de revenu. Et la formation du revenu local est largement indépendante de la valeur ajoutée locale des secteurs exposés à la concurrence. L'essentiel de la croissance de l'emploi français de la décennie passée a été le fait de secteurs produisant des biens et surtout des services vendus localement et hors compétition mondiale : emploi public et emploi « domestique ». L'emploi public produit des services non vendus (ou subventionnés) et se développe localement sans rapport direct avec les performances productives locales. Le développement de l'emploi « domestique » dépend de la demande locale. L'activité des plombiers français ne dépendra pas avant longtemps de leur compétitivité comparée à celle des plombiers de Singapour. On n'attend pas du plombier de son quartier qu'il soit le meilleur du monde, mais simplement qu'il soit bon. Et le nombre de plombiers dans une ville dépend d'abord de la demande locale fixée par le nombre d'habitants et leur revenu.

On peut penser que l'essentiel des forces de l'égalisation du développement local, et qui s'opposent aujourd'hui victorieusement à celles de l'inégalité, se trouve dans ces mécanismes que nous ne venons que d'évoquer et qui ne font l'objet que de peu d'analyses. Il conviendrait d'en démontrer rigoureusement les rouages et d'en analyser les implications sur les modèles de représentation dominants de ce qu'est le développement local ou régional. Il serait important de vérifier qu'il ne s'agit pas seulement de mécanismes plus ou moins vertueux

(6) La France, à cet égard, dispose d'un patrimoine d'espaces combinant « nature » et équipement à une échelle que l'on ne trouve pratiquement dans aucun autre pays industriel ou en développement.

(7) Il a été très intéressant de noter que lors des négociations européennes pour l'adoption d'un système de labellisation de « produits de terroir », les pays d'ancienne industrialisation n'avaient que quelques rares produits candidats (un rare cheddar anglais ici, une ou deux bières ou charcuterie allemande là), la France, plus encore que l'Espagne, la Grèce ou l'Italie a présenté des centaines de produits.

de répartition du revenu national qui seraient à somme nulle, voire négative, sur l'économie nationale ; ou si au contraire ils ont un effet significatif sur les conditions d'un développement endogène additionnel et plus généralement sur la maintenance et la mobilisation des potentiels de développement des territoires.

On peut dès aujourd'hui affirmer que ces mécanismes ont moins à voir avec une mise en compétition des territoires substituables (chère aux tenants de la compétition et de la concurrence appliquées à tous les objets) qu'avec une forte intégration politique, culturelle et géographique de populations qui sont françaises avant d'être bretonnes, basques, corses ou savoyardes. C'est cette intégration, dans les budgets comme dans les pratiques et les multi-rattachements territoriaux des Français au cours de leur existence, qui permet finalement de contrôler les forces de

l'inégalité entre les territoires et qui constitue la principale protection pour ceux qui sont aujourd'hui fragilisés par l'évolution de l'économie mondiale. Remettre en cause ou réduire cette intégration, notamment par un approfondissement de la décentralisation, peut être légitime et souhaité par beaucoup d'acteurs locaux et peut avoir des avantages politiques, économiques et sociaux ; mais on souhaiterait que les analyses qui poussent à de telles évolutions se penchent aussi sur la question des avantages territoriaux de notre intégration nationale.

Laurent Davezies,
professeur à l'Université Paris 12